



Legataires universels et rédaction testament.

Par **sixtie04**, le **16/12/2013** à **11:49**

Bonjour. Mon beau-père, marié sous régime de la séparation de biens, sans enfants envisage de rédiger un testament de la façon suivante: Nommer 4 légataires universels pour le partage de ses biens. Concernant ses assurances vie il souhaite ajouter ma fille. Doit-elle être nommée aussi légataire universelle (elle figure sur la liste des bénéficiaires déjà déposée à la banque). D'autre part il souhaite me léguer la moitié de son portefeuille en actions (PEA, titres...). Je précise que les 4 légataires sont: Ses 2 belles filles issues d'un précédent mariage et non reconnues par lui ainsi que 2 filles de son épouse actuelle nées d'un précédent mariage de ma belle mère. Pourriez-vous svp m'apporter un peu de lumière sur cette épicerie. Merci.